

Dossier Technique :

Compte rendu de l'Assemblée
Générale du 13 Mai 2001
PAGES 1-2-3-4

LETTRE D'INFORMATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

LETTRE N° 004
AOUT 2001

Chaque année, le Compte Rendu détaillé de l'Assemblée Générale est adressé à tous les adhérents de la Fédération des Chasseurs. Pour connaître les détails d'un vote ou la teneur d'un exposé adressez vous au Président de votre Société qui en est destinataire. Dans cette lettre N°004, nous vous en proposons une synthèse, en quelques pages. Vous y trouverez également la marche à suivre pour obtenir le permis de chasse ainsi que l'Arrêté Préfectoral réglementant la nouvelle saison.

Quelques changements notables :

- ❖ *Ouverture de la caille le 1^{er} Septembre.*
- ❖ *Retard d'ouverture (et de fermeture) pour le lièvre et la perdrix.*
- ❖ *Chasse du sanglier tous les jours dans la Zone sud (à l'exception du mercredi).*
- ❖ *Dates de clôtures de la chasse au sanglier fixées au 25 Décembre 2001 pour le Nord et 31 Janvier 2002 pour le Sud avec examen courant Novembre pour prolongation éventuelle.*
- ❖ *Nombre de participants aux battues ramené à 6 en semaine (à condition qu'il n'y ait qu'une équipe par territoire).*

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'une large majorité. Le nombre hebdomadaire de jours de chasse au Petit Gibier reste fixé à 4 afin de ne pas rendre la pression excessive. Le Club des Bécassiers (CNB) a justifié la demande d'un 5^e jour par la difficulté de partage de l'espace les jours de battues au Grand Gibier ; dans certaines Sociétés, ce problème est bien réel. On se souvient que lors de la discussion de la loi chasse, tous les chasseurs ont condamné, avec une belle unanimité, la fermeture du mercredi, insistant sur la possibilité de partage de l'espace avec les autres usagers de la nature, promeneurs, chercheurs de champignons, cavaliers, cyclistes... Cet espace, on doit bien pouvoir le partager entre nous... à condition de faire une place à ceux qui ne pratiquent pas la même chasse.

Comme l'a souligné le Président VOLPELIER dans son rapport moral, une des missions de la Fédération - peut-être la plus importante - sera, à l'avenir de proposer aux autorités de tutelle un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec justification des prélèvements effectués. Pas de problème pour les gibiers en Plan de Chasse ; par contre, quels éléments objectifs avons-nous pour les espèces soumises au PMA ? La synthèse effectuée à partir des cartes de prélèvements sera indispensable. En retournant votre carte à la Fédération, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre Société, vous participerez à la gestion du patrimoine cynégétique.

Nous avons rencontré Claude DELFAU, Président de l'Union des Chasseurs Millavois qui gère 25 000 hectares. Son point de vue sur les périodes de chasse n'est pas sans intérêt... A méditer dans la solitude' des bois et des plaines tout au long d'une saison de chasse que nous vous souhaitons passionnante.

Validation du Permis de Chasser

❖ Quelle démarche du chasseur ?

- 1 °- Se procurer l'attestation d'assurance chez l'assureur de son choix.
- 2 °- Se rendre muni de son Permis de Chasser et de son attestation d'assurance :
 - soit à une Agence du Crédit Agricole
 - soit à la Fédération (dès maintenant)pour retirer la vignette habituelle **ainsi que la demande de visa** à compléter (ce document à compléter par le demandeur supprime la démarche auprès de la Mairie et doit être remis à la perception)
- 3 °- Se rendre auprès de la Perception pour faire valider l'option choisie (Départementale ou Nationale, visa permanent ou temporaire, Grand Gibier ou Petit Gibier)

❖ Nouveauté en 2001-2002

- A - Le permis temporaire de 9 jours consécutifs (pour une seule période non renouvelable)
Il peut être départemental ou National.
Dans le 1^{er} Cas, il doit être validé avec le timbre temporaire du Département choisi (son prix est de 50 %) et validé en perception (150 F au lieu de 250 F).
Même principe pour le national.
Ces 2 permis temporaires peuvent être transformés en définitif en acquittant les compléments de validations à la Fédération des Chasseurs et à la Perception.
- B - Le permis accompagné (gratuit)
Réservé aux jeunes qui ont réussi à l'examen théorique et âgés de 15 à 18 ans.
Ils doivent être accompagnés d'un chasseur détenant un permis de plus de 5 ans sans discontinuer et une seule arme pour deux (même principe que la conduite accompagnée).

Sécurité

SAISON NATIONALE DE CHASSE 2000-2001 - ACCIDENTS EN FORTE BAISSSE

- ❖ 186 accidents enregistrés pour la saison de chasse 2000-2001 contre 233 pour la saison 1999-2000, les résultats montrent une baisse de 20 %. Avec 23 décès pour cette saison contre 40 l'année précédente, les accidents mortels sont en régression de 42 %
- ❖ Les autres données font état de 96 accidents graves (116 en 1999-2000) et 67 accidents légers (76 en 1999-2000)
- ❖ Aucun accident mortel n'a été enregistré chez les non-chasseurs (3 en 1999-2000)
- ❖ 23 Départements n'ont déclaré aucun accident (18 en 1999-2000) et les 23 décès ont eu lieu dans 21 Départements.

Cette chute du nombre d'accidents est à mettre au crédit d'une responsabilisation des chasseurs sensibilisés depuis plusieurs années aux règles de sécurité et aux actions développées sur le terrain essentiellement par les Fédérations : plaquette d'information sur la sécurité à la chasse, petit livret remis à tous les chasseurs, mise en place du Brevet Grand Gibier, formation des Chefs de Battues et mise en place d'une réglementation adaptée à la chasse collective.

Faisons en sorte que la prochaine saison soit encore moins meurtrière.

Respectons l'environnement - Ramenons les douilles

ENTRETIEN AVEC : Claude DELFAU, Président de L'Union des Chasseurs Millavois



FDC12 : *Claude DELFAU, Vous êtes président de l'UCM qui est probablement la plus importante organisation cynégétique de l'Aveyron, pouvez vous nous la décrire ?*

C. D. : *L'UCM (Union des Chasseurs Millavois) a été créée en 1933 sous la forme d'une association Loi 1901.*

L'UCM en chiffre c'est :

- 800 membres ruraux et citadins
- 8 communes en totalité ou en partie
- 21 500 Ha de baux et 25 000 Ha au total
(16 800 Ha pour la commune de Millau)
- 12 grandes réserves et 18 refuges soit 2 300 Ha
- 6 Gardes particuliers.

Le territoire est hétérogène : plateaux favorables au Petit Gibier, pentes abruptes où prospère le Grand Gibier.

Ce regroupement de communes n'est pas un GIC. Tous les chasseurs ont accès à tout le territoire. Nous avons une réciprocité avec Creisseils.

FDC12 : *Etes-vous gênés par des enclos, chasses privées ou opposants idéologiques ?*

C.D. : *Ce n'est pas un gros problème pour le moment, mais nous devons rester vigilants. Sur le Causse noir, nous avons malheureusement une chasse privée regroupant plusieurs fermes.*

FDC12 : *Comment pratiquez-vous la régularisation des prédateurs ?*

C.D. : *Nous avons 10 piégeurs. Depuis quelques années, la densité de renards est faible, quoique en nette augmentation cette année. Par contre, nous avons des problèmes avec les mustélidés qui sont attirés par les lâchers massifs de lapins. Leur piégeage autour d'une garenne n'est pas facile.*

FDC12 : *L'UCM a l'image d'une structure orienté vers le petit Gibier, est-ce la vérité ?*

C.D. : *Pas exactement. Sur l'ensemble de nos communes, nous avons 8 équipes de chasseurs de sanglier pour un tableau de 300 « cochons » l'an dernier. Sur Millau, une Diane est spécialisée sur le chevreuil, ouverte à tous les chasseurs, la venaison étant partagée entre propriétaires, chasseurs, lots pour le quine, et bien entendu repas annuel. Par ailleurs, les chasseurs de chaque commune reçoivent les bracelets attribués au territoire par la Commission Plan de Chasse. Le chevreuil se chasse en battue à l'exception depuis cette année de la commune de Paulhe qui pratiquera un tir d'été ; Cette commune, à forte densité d'arbres fruitiers, attire en été une importante population de chevreuils qui regagne le Causse dès l'automne.*

FDC12 : *Avez-vous d'importants dégâts de sangliers ?*

C.D. : *Nous avons des problèmes classiques de dégâts aux récoltes que nous maîtrisons par la pose de clôtures par les chasseurs. Nous approuvons la mise à disposition d'Agents de Fédération pour ce travail car c'est pour nous une lourde charge, en particulier le débroussaillage autour des clôtures.*

FDC12 : *Quelle est votre politique de gestion du Petit Gibier sédentaire ?*

C.D. : *Depuis 20 ans, nous aménageons le territoire pour le rendre favorable (130 garennes, 60 points d'eau créés ou restaurés, une trentaine de cultures à Petit Gibier). Nous avons également 9 parcs de pré-lâcher à levrauts, très favorable à leur survie. Nous produisons tous les levrauts mais nous achetons les lapins lâchés dans les garennes après vaccination. Dans l'ensemble, pour ces deux espèces, nous avons de bons résultats, en particulier pour le lapin, sauf maladie l'année suivant l'introduction. Nous produisons également 5 à 6000 faisans et 2000 perdreaux par an et très peu de lapins. Sur notre élevage, nous employons une personne à temps plein. C'est une très grosse charge et nous cédon quelques faisans à des Sociétés amies.*

FDC12 : A quelle époque lâchez-vous les oiseaux ?

C.D. : La moitié des perdreaux est lâchée avant l'ouverture, l'autre moitié pendant la chasse. Personnellement je milite pour des lâchers d'été. Tous nos oiseaux sont bagués, ce qui nous permet d'avoir des statistiques précises sur les taux de repris (30 % environ). Les faisans sont lâchés pendant la chasse.

FDC12 : En matière de gestion, la tendance est au retour du sauvage en respectant du mieux possible la biologie des espèces et en limitant les prélèvements. Partagez-vous cette philosophie ?

C.D. : J'émets quelques réserves sur cette façon de voir les choses. Ce serait l'idéal sans les maladies du lapin et du lièvre. A titre d'exemple, je citerai la disparition du lièvre sur une partie du Causse noir l'année dernière. Dans ces conditions, sans une injection de gibier d'élevage, il n'y aurait plus de chasseurs. Prenez par exemple une société qui n'a pas un seul lapin. Que chasser si on ne fait pas appel au gibier d'élevage ?

FDC12 : Avez vous institué des PMA annuels sur le lièvre ou la perdrix ?

C.D. : Nous nous en tenons à l'Arrêté Préfectoral et je souhaiterais qu'un PMA annuel sur le lièvre soit généralisé.

FDC12 : Combien de jours de chasse par semaine ?

C.D. : Jusqu'à l'ouverture du lièvre ou du perdreau, nous ne chassons que le Dimanche. Ensuite 2 jours au choix sur le week-end pour les non-propriétaires et tous les jours légaux de chasse pour les propriétaires de plus de 20 Ha. Ceci pour le Petit gibier, le sanglier étant chassé par tous, tous les jours autorisés. Cette année, l'ouverture décalée de la perdrix et du lièvre nous pose un problème. Je considère que le décalage perdrix-lièvre va créer une pression de chasse excessive sur le perdreau pendant 2 semaines, qui va probablement nous conduire à ouvrir le perdreau seulement le 15 Octobre. Il eut été préférable d'avoir une ouverture unique pour les deux espèces, le Dimanche situé le plus près du 1^{er} Octobre. Ceci s'impose d'autant plus que nous avons la plus mauvaise reproduction de la perdrix observée depuis 10 ans et la période de chasse est trop longue, 9 semaines (contre 7 auparavant). Il est important de disperser les chasseurs sur le terrain, l'ouverture décalée à l'effet inverse ; notez que mon raisonnement vise à la conservation de l'espèce avant la satisfaction immédiate (et provisoire) du chasseur. Nous avons la chance dans le Sud d'avoir quelques populations de perdrix sauvages, nous devons les conserver.

Concernant le lièvre, une fermeture début Décembre me paraît beaucoup plus raisonnable. Le lièvre débute à cette période la reproduction et une hase pleine est alors porteuse d'espoir de nombreuses naissances. Par contre, en ouvrant le lièvre début octobre, on sacrifie beaucoup moins de levrauts; le nombre de hases allaitantes du 1^{er} au 15 octobre ne doit pas être très important.

FDC12 : Comment voyez-vous l'avenir de la chasse ? Vos craintes et vos espoirs.

C. D. : Pour que la chasse perdure, il faut que les chasseurs se montrent raisonnables : il ne faut pas tendre à nos adversaires le bâton pour nous battre ; nous devons respecter la biologie des espèces et aménager les territoires. Par contre, ma déjà longue expérience de responsable cynégétique m'amène à faire une remarque sur les conditions de chasse de cette année dont je viens de parler. Suivre les recommandations des techniciens que j'apprécie (j'étais d'ailleurs Administrateur à la fédération lors de leur embauche) est une bonne chose, à condition qu'elles soient compatibles avec la situation sur le terrain. Il importe, comme je l'ai expliqué, que des dispositions excellentes en théorie ne se traduisent pas par des effets inverses dans la pratique. Tous les responsables, Présidents de Sociétés et Administrateurs doivent mesurer les conséquences pratiques de toute décision théorique.

FDC12 : Comment vivez-vous le « partage de la nature » avec les autres usagers ?

C.D. : Sur le Larzac nous sommes aux premières loges. Beaucoup plus qu'ailleurs dans le Département, nous côtoyons des « verts » de toutes tendances. Ils nous respectent et nous n'avons aucun problème. Nous devons aussi accepter le développement inéluctable des sports de nature. Dans ces conditions, je suis certain que la chasse a un bel avenir.

COMPTES RENDUS D'ACTIVITE 2000

1999 - 2000 EN CHIFFRES

- A ce jour, 446 sociétés affiliées (440 en 1999) dont 55 ACCA + 8 GIC
- Timbres Fédéraux : 15 314 contre 15 660 en 1999 (- 2,2 %)
- Timbres sangliers : 12 851 contre 13 077 en 1999 (-1,8 %)
- Dégâts de grand Gibier : 750.000 F + 180.000 F d'expertises soit 930.000 F
400 dossiers en 2000 contre 550 en 1999.
- Etat des espèces nuisibles détruites en 2000

	Louvetiers	Piégeurs	Total 1999	Total 2000		Louvetiers	Piégeurs	Total 1999	Total 2000
Renard	377	1128	2120	1505	Ragondin	185	422	331	607
Fouine	84	513	769	597	Pie	358	2184	4895	2542
Martre	52	617	792	669	Geai	37	6	225	43
Putois	3	132	141	135	Corneille	174	1706	1484	1880
Belette	9	84	141	93	Etourneau	5	373	1000	378
Ras musqué	31	76	209	107					

PERMIS DE CHASSER

EVOLUTION TECHNIQUE : A compter de 2002, l'épreuve de terrain ne sera plus une simple formation mais un **examen pratique**, la préparation des candidats ainsi que les installations et le matériel nécessaire étant à la charge des Fédérations.

RESULTAT A L'EXAMEN 2000 : 308 candidats (-16 % par rapport à 1999)

Taux de réussite : 72,73 %

COMMUNICATION

La nouvelle loi de Juillet 2000 n'a pas atteint l'objectif du législateur, aboutir à une chasse apaisée. Ne tenant aucun compte des acquisitions les plus récentes sur la biologie des espèces, elle génère des contentieux sans fin en particulier sur les périodes de chasse des oiseaux migrateurs. Nous ne devons pas, pour autant, construire notre politique en termes d'opposition à cette loi. Nous sommes garants du **PATRIMOINE CYNEGETIQUE**. Nous avons entrepris de le gérer en l'améliorant.

Notre communication valorise cette image de gestion raisonnable et tournée vers l'avenir

Notre action s'est déroulée dans tous les domaines proche de la chasse et les manifestations cynophiles (en particulier l'épreuve Nationale Chiens Courants au GIC SEGALA). Nous avons poursuivi notre rôle formateur et initiateur auprès des enfants et adolescents. Nous avons participé à la rédaction d'articles et éditoriaux dans les revues spécialisées et par l'intermédiaire de la LETTRE FDC12 nous avons établi le contact avec tous les chasseurs du département.

COOPTATION DE 2 ADMINISTRATEURS

Jean Paul ALBOUY remplace le Vice Président PHARAMOND, décédé, auquel le Président VOLPELIER a rendu un émouvant hommage en début de réunion.

Eric RIEUTORT succède au Vice Président BIRON démissionnaire après 53 ans de dévouement à la cause de la chasse.

Cooptions confirmées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

CONTRATS DE SERVICES

Il est rappelé que l'adhésion à la Fédération est obligatoire pour tout demandeur de Plan de Chasse, particulier ou association. Les contrats de service subissent quelques modifications, approuvées par l'Assemblée générale. Dans le cadre de ces contrats est prévue l'intervention des agents de développement de la Fédération pour la pose des clôtures et la garderie pour le contrôle des cartes et le respect du règlement intérieur.

DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURES POUR LA SAISON 2001-2002

L'ensemble de ces dates, ainsi que les modalités de chasse sont portées dans l'Arrêté Préfectoral ci-joint. Le nombre de jours de chasse par semaine ainsi que les dates d'ouvertures du *Lièvre* et de la *Perdrix* avaient fait l'objet d'une enquête auprès des sociétés. L'Assemblée a confirmé les résultats de l'enquête par un vote à bulletin secret.

Comme par le passé, le Département est divisé en 2 Zones pour le *Sanglier* (voir arrêté). On notera que pour la zone Sud, les moyens de régulation sont accrus (jours de chasse, nombre de participants aux battues en semaine).

Une nouveauté : ouverture de la caille le 1^{er} Septembre - carte de prélèvement obligatoire.

PRIX DES TIMBRES

Prix des timbres adoptés à l'unanimité.

Timbre Fédéral	Timbre Fédéral Temporaire	Timbre Sanglier
53 € (348 F contre 330 F)	26,5 € (174 F soit 50 % du timbre Fédéral)	7 € (46F contre 40 F)

On trouvera par ailleurs, dans la présente lettre les nouvelles modalités de validation du permis de chasser, supprimant la démarche en mairie.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président a qualifié la loi de Juillet 2000 de « pas très bonne loi pour la chasse » « mais avec toutefois » quelques points intéressants.

- En premier lieu, la chasse est reconnue comme une activité à caractère environnemental, culturel, social et économique devant assurer un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- L'adhésion d'un chasseur à la Fédération est obligatoire.
- Les Fédérations participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique. Les ACCA sont confortées, même si on peut regretter le droit de chasse donné au fermier sur les oppositions idéologiques.

Rapport Moral du président (suite)

- Les Fédérations élaborent les SCHEMAS DEPARTEMENTAUX de GESTION CYNEGETIQUE. Elles ont désormais seules la Gestion des dégâts de Grands Gibiers, précédemment sous la responsabilité de l'ONCFS.
- Les Agents de développement des Fédérations, outre leurs fonctions Techniques, auront une mission de garderie pour les Sociétés sous contrat ; leurs constats faisant foi jusqu'à preuve du contraire.
- La structure régionale est confirmée sous la forme d'une Fédération régionale.
- Il est prévu à compter de 2003 un nouveau mode de scrutin « *un chasseur = 1 voix* ».
- Après une période transitoire (saison 2001-2002), la validation du permis de chasser se fera à un guichet unique supprimant le « marathon » actuel.
- Le Président a cité plusieurs points préoccupants.
 - ❖ La loi en discussion sur la Forêt. La décision de faire supporter aux chasseurs la totalité des dégâts sylvicoles aboutirait à la destruction des populations de Grand Gibier.
 - ❖ La loi sur les armes, contraignante pour les chasseurs, et sans effet sur l'insécurité.
 - ❖ La directive 79-409 dite directive oiseaux qui, devant les tribunaux prime sur les lois nationales, par une application **partisane** et **arbitraire**, prive les chasseurs de migrateurs de périodes de chasse parfaitement en harmonie avec la biologie des espèces.

COMPTE RENDU TECHNIQUE

Pour chaque gibier, Bernard BOURGEON a présenté le bilan de la saison en mentionnant les méthodes de gestion et les actions du Service Technique.

CERF - Plan de Chasse : attribution 355, réalisation 289
(soit 76% contre 84% la saison précédente.)

Recensement des populations essentiellement au brame ; tendance très marquée à la baisse.

CHEVREUIL : Plan de Chasse : attribution 7160, réalisation : 6672
(soit 93% contre 96% la saison précédente.)

Le dénombrement des populations se fait par comptage tous les 2 ans sur des zones échantillons avec le concours indispensable des chasseurs. Cette année les risques de propagation de la fièvre aphteuse ont réduit le nombre de tests. Il se confirme que les populations de chevreuils doivent être gérées territoire par territoire, compte tenu de l'hétérogénéité des densités.

MOUFLON : Plan de Chasse : attribution 57 réalisation 40
(soit 70% en baisse depuis 3 ans).

Le dénombrement se fait par observations diurnes, au printemps.

SANGLIER : 7499 animaux prélevés cette année soit environ 500 de plus que lors de la saison précédente. 930 000 F frais de dégâts, frais d'expertise compris (contre 1 050 000 F en 1999)

Présent dans tout le département, avec des densités très disparates. Une partie du Sud du département notamment les cantons de Millau, Nant, Cornus, Camarès abritent des populations surdensitaires qui posent de réels problèmes, même chose au Nord dans le Canton de Najac.

Sanglier (suite)

La création d'unités de gestion est souhaitée avec comme objectifs le dénombrement des populations, l'estimation de la pression de chasse nécessaire à leur régulation ainsi que la mise en place des mesures de protection des cultures :

- ❖ agrainage réglementé de la clôture de la chasse au 15 Octobre.
(Déclaration à la DDAF obligatoire)
- ❖ Pose de clôtures de protection
- ❖ Remise en état de certaines parcelles.

LIEVRE : Bonne saison en général. Mortalité relativement importante par Yersiniose (pseudo tuberculose), quelques cas de EBHS, hépatite virale, dans les territoires les plus peuplés.

Le Plan de Chasse couvrait 329 821 ha soit 38% du Département, 41% du nombre de communes.

Attribution : 6939, réalisation : 3636 (52%)

Le recensement se fait par comptage nocturne (1912 km parcourus et 2258 lièvres observés soit un Indice d'Abondance de 1,18 de moyenne).

LAPIN de GARENNE : Bilan mitigé.

Prélèvements importants dans certaines sociétés du centre et du Sud-Est du Département.

VHD et myxomatose présents dans beaucoup de secteurs.

Rappelons qu'un contrat de 5 ans est proposé aux Sociétés qui désirent implanter des garennes avec subvention globale de 11 000F et fourniture de lapins de reprise prélevés sur des territoires en réserve. Ces lapins sont porteurs d'ANTICORPS ayant été en contact avec les virus de la myxomatose et du VHD.

PERDRIX : (rouge essentiellement). Aucune population naturelle dans le Département susceptible de supporter des prélèvements cynégétiques. Seuls des lâchers de tir ou mieux estivaux permettent la chasse de cette espèce. A ce jour 30 000 ha dans le ségala sont en plan de chasse avec lâchers massifs de 7100 oiseaux au total et suspension de la chasse pendant 4 ans. Lors du recensement au printemps on a observé une moyenne de 1,53 couples par 100 ha favorable.

FAISAN :

Pas de population naturelle chassable ; lâchers estivaux ou de tir.

La Fédération est prête à s'investir financièrement et techniquement dans un essai sur territoire favorable.



MIGRATEURS :

Bécasse : mauvaise saison en général. Lors du comptage des lièvres nous avons observé 1/3 de moins d'oiseaux que l'année dernière.

Pigeons : forts prélèvements de palombes sur le Centre et l'Ouest.

grives : très mauvaise saison.